



Paris, le 4 avril 2022

Monsieur le directeur de cabinet,

Au cours du premier trimestre 2021, l'ensemble des organisations syndicales représentatives au Comité Technique ministériel vous avait adressé un courrier à propos des difficultés de discussions rencontrées lors de la mise en place des nouvelles instances de concertation au sein du ministère. Votre intervention auprès de l'administration avait permis d'engager un dialogue sur ce sujet qui avait abouti à un projet de cartographie partagé entre les services du ministère et toutes les organisations syndicales, en juin 2021.

Depuis, le travail de préparation des élections professionnelles de décembre 2022 se poursuit mais les organisations syndicales n'ont eu aucun retour à propos de cette nouvelle cartographie... et les textes officiels ne sont, sauf erreur de notre part, pas encore promulgués.

Ce n'est que par la parution de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-240 du 24-03-2022 - relative à la répartition genrée des effectifs des nouvelles CAP - que nous avons découvert avec stupéfaction que l'engagement que notre administration avait pris devant l'intersyndicale n'avait pas été tenu.

Plutôt que de regrouper les ATFR et TFR au sein d'une même CAP, les problématiques du corps des ATFR seront traitées dans une CAP avec les Adjointes administratifs et Adjointes techniques.

De même, les questions relatives aux corps des TFR seront traitées au sein d'une CAP avec les secrétaires administratifs et les techniciens supérieurs.

Cette décision est incompréhensible et inacceptable compte tenu des engagements pris par notre administration devant l'intersyndicale car elle va susciter de légitimes interrogations des personnels ATFR et TFR à propos d'une remise en cause de leurs spécificités professionnelles, de leur identité professionnelle au sein d'une CAP uniquement de « catégorie B ou C » alors que ces agents font d'abord partie d'une filière, celle de la Formation Recherche... Il est à noter par ailleurs que cette filière comprendra sa propre CAP de catégorie A regroupant ainsi les Assistants Ingénieurs, Ingénieurs d'Étude et Ingénieurs de Recherche. Cette situation est bien le reflet de la manière dont est traitée cette filière au MAA.

Par ailleurs, si le chef du SRH a perdu l'arbitrage sur ce sujet avec la DGAFP, il aurait, a minima, dû nous en informer plutôt que de nous laisser l'apprendre au détour des publications hebdomadaires sur BO Agri. Et un document de travail interne provisoire diffusé le 23 décembre dernier nous interroge sur ce qui a été réellement porté auprès de la DGAFP... Cet épisode est une illustration nouvelle des difficultés que nous rencontrons pour construire un véritable dialogue social basé sur la confiance et le respect mutuel !

Cet épisode est une nouvelle et parfaite illustration de l'incapacité qu'à notre ministère à faire entendre des spécificités et contraintes face à une DGAFP indifférente aux conséquences qu'ont ses politiques sur l'efficacité des services et la sécurité des personnels.

Pour les organisations syndicales représentatives des personnels du ministère de l'Agriculture